

## FICHES ACTIONS TERRITORIALES 2016/2017 : MODE D'EMPLOI

Pour la saison 2016/2017, la Ligue de Picardie Handball souhaite renforcer une logique de Service aux clubs par la mise en place de fiches actions territoriales.

L'idée est de doter les clubs (sous forme de lots divers) et de leur prêter du matériel (pédagogique ou de communication) pour leur permettre d'organiser des actions de développement au sein de leur structure.

La fiche action proposée contient **6 thématiques** pour élargir le champ d'action possible, envers différents publics. Chaque club peut remplir **deux fiches actions maximales** correspondant à **deux thématiques différentes**.

Les actions seront à mettre en place lors du premier semestre **2017 (janvier à juin)**.

La période pour remplir les fiches actions est la suivante : du **5 janvier 2017 au 5 mars 2017**.

### THEMATIQUES DEFINIES

#### 1) Quartiers Prioritaires (ZUS) ou Zones Rurales (ZRR)

##### **Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (ZUS)**

Actions favorisant la pratique du handball au sein de quartiers dits sensibles selon la liste des quartiers prioritaires (nouvelle géographie de la politique de la ville) définie par le Ministère de la Ville en lien avec les Directions Régionales Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale.

##### **Zone Rurale**

Actions favorisant la pratique du handball au sein des zones rurales et ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

La campagne est caractérisée par une faible densité par rapport aux pôles urbains environnant, par un paysage à dominante végétale, par une activité agricole dominante. En France, pour l'Insee, une commune est dite rurale quand elle n'atteint pas le seuil de 2 000 habitants.

Exemple : cycle de découverte en partenariat avec un centre social situé dans un quartier prioritaire

#### 2) Handensemble

Actions favorisant la pratique du handball pour les personnes en situation de handicap (physique, moteur, sensoriel et /ou troubles mentaux et psychiques)

Exemple : tournoi hand adapté

#### 3) Féminisation

Actions favorisant l'accès à la pratique pour le public féminin.

Exemples : création d'une équipe féminine compétitive jeune ou adulte, journée 100 % féminines, action envers les dirigeantes, etc...

#### **4) Public Scolarisé**

Actions favorisant la découverte de l'activité auprès du public dit scolaire en lien avec des établissements du premier ou second degré, public ou privé.

Exemples : cycles d'animations handball dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, tournoi des écoles primaires ou des collèges, animations auprès des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

#### **5) Nouvelles pratiques**

Actions permettant la mise en place d'une nouvelle offre de pratique Handball.

Exemples :

- Développement de la pratique HandFit
- Développement de la pratique Baby Hand
- Développement de la pratique du 4 contre 4

Certaines autres actions peuvent rentrer également dans cette thématique :

- Hand fluo, Tournoi inter-entreprise, Handball dans les citystades, etc ...

#### **6) Eté du hand**

Actions permettant la mise en place de l'offre de pratique Sandball et/ou Hand sur gazon.

Exemples :

- Tournoi Sandball (plage naturelle, plage artificielle, plan d'eau, etc...)
- Tournoi Hand gazon (terrain en herbe, terrain de football)

### **CONDITIONS A RESPECTER**

Seules les Fiches Actions se rapportant aux thématiques énoncées ci-dessus seront prises en compte.

L'aide demandée auprès de la Ligue ne peut être qu'une dotation en lots ou un prêt de matériel.

Dans le budget prévisionnel, la part territoriale ne doit pas dépasser 30% du budget global.

Le club devra remplir la fiche action territoriale en entier (descriptif, objectif, budget, etc...) et envoyer la fiche bilan (document Excel) au maximum 3 mois après l'action. Il pourra également déclarer l'événement sur Gest'hand et saisir des licences événementielles par la suite.

Les fiches actions devront parvenir avant le 5 mars 2017.

Les actions doivent être mises en place en 2017 (entre début janvier et fin juin).

Le dépôt d'une Fiche Action auprès du Territoire ne vaut pas promesse de dotation.

Chaque Fiche Action sera étudiée et validée par un jury composé de représentants du Territoire.

### **AIDE ET ACCOMPAGNEMENT**

Ces fiches actions territoriales sont un service proposé aux clubs (2<sup>ème</sup> année). De façon à les accompagner dans ce projet, la Ligue proposera :

- Des fiches pratiques sur les thématiques définies pour guider et éclairer les clubs.
- Une aide méthodologique apporté par le chargé de développement de la Ligue qui peut se rendre disponible pour répondre aux demandes des clubs.